

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 18 novembre 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents : Madame Stéphanie Julien  
Monsieur Normand Sauvé  
Monsieur Dominic Garceau  
Madame Karine Ferlatte-Schofield  
Monsieur Alexandre Bissonnette

Est absente : Madame Louise Poirier

Madame Joanie Ouellet, directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe, est aussi présente.

## Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
Appuyé par monsieur Alexandre Bissonnette  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que la séance soit ouverte à 19 h 30.**

## Adoptée

## 2025-11-185 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Karine Ferlatte-Schofield  
Appuyé par madame Stéphanie Julien  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.**

## Adoptée

## 2025-11-186 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
Appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

## Adoptée

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

### **Mot de la mairesse**

Bonsoir et bienvenue à cette séance du nouveau conseil de la Municipalité de Sainte-Martine du mardi 18 novembre 2025.

Juste avant l'ouverture de cette séance du conseil, nous avons tenu une assemblée de consultation portant sur une demande d'approbation dans le cadre d'un PPCMOI visant le 35, rue Demers. Puisqu'il n'y avait pas d'opposition au projet, nous procéderons à l'adoption du second projet de Règlement ce soir.

Par ailleurs, au cours des dernières semaines, la Municipalité de Sainte-Martine a lancé sur SEAO, un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels en ingénierie. Celui-ci vise la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes de notre réservoir et de nos installations de distribution d'eau potable. Il s'agit d'un projet majeur, essentiel pour assurer la pérennité et la qualité de notre infrastructure en eau potable.

Je souhaite également informer la population que la séance du budget se tiendra le mardi 16 décembre prochain, à 19 h, et que la séance ordinaire de décembre suivra, à 19 h 30. J'invite tous les citoyens qui le souhaitent à y assister.

Ce soir, nous procéderons aussi à la nomination d'un nouveau citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU), en remplacement de Madame Julien, qui y siégera désormais à titre de conseillère municipale. Je remercie sincèrement le citoyen qui se joindra officiellement à nous ce soir pour son engagement, il s'agit d'Olivier Landry. J'en profite pour mentionner que 4 postes du CCU seront à renouveler en janvier. J'invite tous les citoyens et citoyennes intéressés à poser leur candidature.

Comme il s'agit de la première séance du nouveau conseil (plus que paritaire) élu, nous procéderons également à l'attribution des comités. Plusieurs résolutions seront adoptées à cet effet, afin que chacun et chacune puisse entreprendre ses responsabilités rapidement et efficacement.

Permettez-moi maintenant d'exprimer la profonde gratitude et l'enthousiasme qui m'animent aujourd'hui. C'est un véritable privilège de continuer à servir Sainte-Martine comme mairesse, entourée de conseillères et de conseillers, passionnés et profondément attachés à notre belle municipalité. Ensemble, nous poursuivrons le travail nécessaire pour faire évoluer notre communauté. Merci à tous de votre confiance et votre présence ce soir. Je souhaite donc officiellement la bienvenue au sein du conseil à Madame Julien, Madame Ferlatte, Monsieur Bissonnette ainsi qu'à Madame Poirier, qui ne pouvait malheureusement pas être des nôtres ce soir, sans oublier mes collègues de longue date, Monsieur Garceau, Monsieur Sauvé, rebienvenue. Bravo à vous, et merci pour votre implication et votre volonté de servir vos concitoyens.

Et pour officialiser cet engagement, nous procédons devant vous à notre assermentation.

### **Période de questions**

#### **Madame Candau**

1. Elle demande si les remboursements liés aux installations septiques dans la liste des déboursés s'agit d'un prêt aux citoyens.

Réponse : Oui, ce sont des avances de fonds que les citoyens devront rembourser par l'intermédiaire de leur compte de taxes.

2. Elle demande si ces montants portent intérêt.

Réponse : Oui, ces montants portent intérêt. Le taux d'intérêt applicable sera déterminé au moment où la Municipalité procédera à l'obtention du financement permanent.

3. Elle demande un suivi quant à la subvention PUIT.

Réponse : Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à notre demande de subvention. Lors de nos plus récents échanges, on nous a indiqué qu'un retour était prévu au début de l'année 2026.

Par ailleurs, nous avons dû modifier notre Règlement établissant le programme d'aide financière municipal afin d'arrimer ses objectifs et modalités avec ceux du programme PUIT. Notamment, pour être admissible, le propriétaire doit s'assurer que les travaux soient réalisés hors de toute zone de contraintes naturelles où ceux-ci sont prohibés (ex. : zone inondable).

**2025-11-187 : Adjudication de contrat – Appel d'offres public numéro 2025-005 – Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes du réservoir et des installations de distribution d'eau potable**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a lancé sur SEAO le 12 septembre 2025 un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes du réservoir et des installations de distribution d'eau potable;

**Attendu** le dépôt de deux (2) soumissions le 27 octobre 2025 ;

**Attendu que** le comité de sélection s'est réuni le 5 novembre 2025 afin d'analyser les soumissions reçues;

**Attendu** la recommandation du comité de sélection;

**Attendu que** par la résolution numéro 2024-12-238, un montant de 500 000 \$ a été affecté pour le projet de réfection du réservoir d'eau potable;

**Attendu qu'il** est nécessaire de procéder à l'affectation des sommes manquantes afin de permettre le financement complet de la dépense en vue de l'octroi du présent contrat;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
Appuyé par madame Stéphanie Julien  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'octroyer à Les Services EXP inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final de l'appel d'offres public numéro 2025-005, un contrat pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes du réservoir et

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

des installations de distribution d'eau potable, pour un montant de 1 301 735 \$, plus les taxes applicables.

D'affecter une somme supplémentaire de 875 000 \$ des surplus libres pour couvrir cette dépense.

*Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

Adoptée

**2025-11-188 : Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025**

Attendu la résolution numéro 2025-02-030 établissant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025;

Attendu le souhait de réduire le nombre de séances ordinaires et extraordinaires qui devront être tenues au mois de décembre 2025;

Attendu que les membres du conseil municipal souhaitent tenir la séance ordinaire de décembre le même jour que la séance extraordinaire prévue pour l'adoption du budget;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karine Ferlatte-Schofield

Appuyé par monsieur Alexandre Bissonnette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 soit modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire de décembre se tiendra le mardi 16 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, située au 1, rue des Copains.

Qu'un avis public du contenu du calendrier modifié soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

**2025-11-189 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026**

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Attendu que pour l'année 2026, les séances auront lieu le deuxième mardi du mois à 19 h 30, sauf exception ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karine Ferlatte-Schofield

Appuyé par madame Stéphanie Julien

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**Que** les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 se tiendront à la salle du conseil, située au 1, rue des Copains, selon ce qui suit :

Jour	Date	Heure
Mardi	20 janvier 2026	19 h 30
Mardi	10 février 2026	19 h 30
Mardi	17 mars 2026	19 h 30
Mardi	14 avril 2026	19 h 30
Mardi	12 mai 2026	19 h 30
Mardi	9 juin 2026	19 h 30
Mardi	14 juillet 2026	19 h 30
Mardi	4 août 2026	19 h 30
Mardi	8 septembre 2026	19 h 30
Mardi	13 octobre 2026	19 h 30
Mardi	10 novembre 2026	19 h 30
Mardi	15 décembre 2026	19 h 30

**Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.**

Adoptée

**2025-11-190 : Demande de financement dans le cadre du programme Emploi été Canada 2026**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi été Canada pour la saison estivale 2026 ;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Bissonnette  
Appuyé par madame Karine Ferlatte-Schofield  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser madame Geneviève Tardif, Directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi été Canada, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, et à signer tous les documents afférents.

Adoptée

**2025-11-191 : Budget révisé 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent**

**Attendu** la résolution numéro 2025-04-055 adoptant les prévisions budgétaires 2025 et le budget révisé en date du 25 mars 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent ;

**Attendu que** la Société d'habitation du Québec a soumis le budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent en date du 22 octobre 2025 avec des revenus de 86 818 \$, des dépenses de 118 631 \$ et un déficit de 31 813 \$ ;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine doit combler 10 % du déficit d'opération ;

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
Appuyé par madame Stéphanie Julien  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que la Municipalité de Sainte-Martine accepte le budget révisé 2025 en date du 22 octobre 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent et accepte de combler 10 % du déficit d'opération représentant actuellement un montant de 3 181 \$.**

**Adoptée**

**2025-11-192 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a adopté, par sa résolution numéro 2023-02-026, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ;

**Attendu que** la Municipalité a reçu les demandes de soutien suivantes qui répondent aux orientations :

<b>Organisme</b>	<b>Événement</b>	<b>Montant</b>
Association de hockey mineur de Sainte-Martine	Inscriptions 2024-2025	17 911,25 \$
	Festival MAGH 2026	250 \$
<b>Total :</b>		<b>18 161,25 \$</b>

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Bissonnette  
Appuyé par madame Stéphanie Julien  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 18 161,25 \$ à l'Association de hockey mineur de Sainte-Martine.**

**Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-701-90-972 ».**

*Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**Avis de motion du Règlement numéro 2025-492 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages commerciaux para-agricoles en zone AD-18**

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-492 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages commerciaux para-agricoles en zone AD-18.

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**2025-11-193 : Adoption du Premier projet de Règlement numéro 2025-492 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages commerciaux para-agricoles en zone AD-18**

Attendu que *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la Municipalité de modifier son règlement de zonage ;

Attendu la résolution numéro 2025-10-179 par laquelle le conseil a approuvé la demande de modification réglementaire numéro 2025-033 relative au 1305, boulevard Saint-Jean-Baptiste ;

Attendu que le conseil de la Municipalité souhaite modifier le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages commerciaux para-agricoles en zone AD-18 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2025 ;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Stéphanie Julien  
Appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

Que le Premier projet de Règlement numéro 2025-492 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages commerciaux para-agricoles en zone AD-18 soit adopté.

**Adoptée**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2025-493 modifiant le Règlement numéro 2019-355 relatif à la bibliothèque**

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-493 modifiant le Règlement numéro 2019-355 relatif à la bibliothèque.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2025-493.

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2025-494 modifiant le Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme**

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-494 modifiant le Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2025-494.

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2025-495 sur la tarification**

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-495 sur la tarification.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2025-495.

**2025-11-194 : Second projet de résolution – Demande numéro 2025-034 d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 35, rue Demers**

Attendu la demande d'approbation d'un PPCMOI déposée par monsieur Benoit Lavigne;

Attendu que la demande vise la transformation de l'habitation bifamiliale existante en habitation trifamiliale, sous forme de copropriété divise;

Attendu les plans de construction produits par Les Éco-Bâtisseurs et datés du 9 septembre 2025;

Attendu que le projet déroge au Règlement de zonage numéro 2019-342 et qu'il comprend plus précisément les éléments dérogatoires suivants :

- a) Un usage « HA-3 » Habitation trifamiliale, qui n'est pas autorisé à la grille des usages et normes de la zone H-2 ;
- b) L'ajout d'une seconde remise, alors que l'article 6.35 permet une seule remise ;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Attendu que le projet satisfait les critères d'évaluation inscrits au Règlement numéro 2021-390 relatif aux PPCMOI ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et transmis ses recommandations au conseil municipal ;

Attendu que le conseil a adopté un premier projet de résolution le 1<sup>er</sup> octobre 2025;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 18 novembre 2025;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
Appuyé par madame Karine Ferlatte-Schofield  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 35, rue Demers, comprenant les éléments dérogatoires suivants :

- a) Un usage « HA-3 » Habitation trifamiliale ;
- b) L'ajout d'une seconde remise.

**Adoptée**

Page | 8

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**2025-11-195 : Nomination du maire suppléant et désignation du substitut de la mairesse au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Année 2026**

**Attendu** l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les priviléges, droits et obligations y attachés. »;

**Attendu** les dispositions de l'article 201.24, 4<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q., c. O-9 qui stipulent qu'« En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. »;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Bissonnette

Appuyé par madame Karine Ferlatte-Schofield

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** monsieur Normand Sauvé, conseiller municipal, soit nommé pour agir à titre de maire suppléant ainsi que substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir de la mairesse ou de vacance à ce poste, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

**Que** monsieur Normand Sauvé, conseiller municipal, soit autorisé à signer tous les chèques et ordres de paiements pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document, entente et/ou contrat à intervenir en l'absence de la mairesse pour cette même période.

**Adoptée**

**2025-11-196 : Nomination d'une représentante ainsi qu'un substitut de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC) pour l'année 2026**

**Attendu que** conformément à l'Entente intermunicipale concernant la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay datée du 1<sup>er</sup> janvier 2020, liant par sentence arbitrale la Ville de Mercier, la Municipalité de Sainte-Martine, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore, chaque municipalité doit désigner un délégué, parmi les membres de son conseil, pour siéger au conseil d'administration de la RIAVC;

**Attendu que** chaque municipalité doit également désigner, parmi les membres de son conseil, un substitut pour remplacer, le cas échéant, le membre du conseil municipal devant siéger au conseil d'administration de la RIAVC;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Stéphanie Julien

Appuyé par monsieur Dominic Garceau

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De** nommer madame Mélanie Lefort, mairesse, comme déléguée ainsi que monsieur Normand Sauvé, conseiller municipal, comme substitut afin de siéger au sein du conseil d'administration de la RIAVC pour l'année 2026.

**Adoptée**

Page | 9

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**2025-11-197 : Nomination d'une conseillère municipale à titre de membre du comité consultatif de toponymie**

**Attendu que** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine souhaite assurer une représentation adéquate de ses membres sur les comités consultatifs;

**Attendu que** la résolution numéro 2021-06-097 relative à la création du comité consultatif de toponymie précise que le comité est constitué d'un élu;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 5.5 du Règlement numéro 2018-326 sur la création et le fonctionnement des comités consultatifs du conseil, la durée du mandat de chaque membre est de deux ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Bissonnette

Appuyé par madame Stéphanie Julien

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De nommer** madame Louise Poirier, conseillère municipale, pour agir à titre de membre du comité consultatif de toponymie pour un mandat de 2 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

**Adoptée**

**2025-11-198 : Nomination d'un conseiller municipal à titre de membre du comité consultatif de loisirs, culture, famille et aînés**

**Attendu que** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine souhaite assurer une représentation adéquate de ses membres sur les comités consultatifs;

**Attendu que** la résolution numéro 2023-03-031 relative à la création du comité consultatif de loisirs, culture et vie communautaire précise que le comité est constitué d'un élu;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 5.5 du Règlement numéro 2018-326 sur la création et le fonctionnement des comités consultatifs du conseil, la durée du mandat de chaque membre est de deux ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Stéphanie Julien

Appuyé par monsieur Normand Sauvé

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De nommer** monsieur Alexandre Bissonnette, conseiller municipal, pour agir à titre de membre du comité consultatif de loisirs, culture, famille et aînés pour un mandat de 2 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**2025-11-199 : Nomination de conseillers municipaux à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme**

**Attendu que** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine souhaite assurer une représentation adéquate de ses membres sur les comités consultatifs;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 3.2 du Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le comité doit comprendre, notamment, 2 membres choisis parmi les conseillers municipaux;

**Attendu qu'en** vertu des articles 3.3 et 3.4 du Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme, les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du Conseil pour un mandat de 2 ans;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Bissonnette

Appuyé par madame Karine Ferlatte-Schofield

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**De nommer** les conseillers municipaux suivants pour agir à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution :

- Monsieur Dominic Garceau, conseiller municipal;
- Madame Stéphanie Julien, conseillère municipale.

Adoptée

**2025-11-200 : Nomination – Membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme**

**Attendu qu'en** vertu de l'article 3.4 du Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme, la durée de mandat de chaque membre est de deux ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme comprend cinq (5) membres choisis parmi les citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine, à l'exclusion des membres du Conseil et des officiers municipaux;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 3.5 de ce Règlement, la personne nommée à un siège vacant reste en poste pour la durée restante du mandat de la personne qu'elle remplace;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Stéphanie Julien

Appuyé par monsieur Dominic Garceau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine nomme monsieur Olivier Landry à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, jusqu'au 13 mai 2027.

Adoptée

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**2025-11-201 : Nomination d'une conseillère municipale à titre de membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent**

**Attendu qu'un** représentant du conseil municipal de Sainte-Martine doit être nommé pour agir à titre de membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent ;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
Appuyé par madame Stéphanie Julien  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De nommer** madame Karine Ferlatte-Schofield, conseillère municipale, pour agir à titre de membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour un mandat de 3 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

**Adoptée**

**2025-11-202 : Nomination d'un conseiller municipal à titre de membre du conseil d'administration du Centre Sportif Régional des Copains**

**Attendu qu'en** vertu de l'article 4.1 des règlements généraux du Centre Sportif Régional des Copains, un conseiller municipal de la Municipalité de Sainte-Martine doit être nommé pour agir à titre de membre du conseil d'administration;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Karine Ferlatte-Schofield  
Appuyé par madame Stéphanie Julien  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De nommer** monsieur Alexandre Bissonnette, conseiller municipal, pour agir à titre de membre du conseil d'administration du Centre Sportif Régional des Copains pour un mandat de 2 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

**Adoptée**

**2025-11-203 : Nomination d'une conseillère municipale à titre de membre du Centre Régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) de la Montérégie inc. (Réseau BIBLIO)**

**Attendu qu'un** conseiller municipal d'une municipalité liée au Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (Réseau BIBLIO) par une convention de service pour une bibliothèque publique peut être nommé pour agir à titre de membre;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine détient une convention de service avec Réseau BIBLIO de la Montérégie pour la gestion de sa bibliothèque municipale;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Bissonnette  
Appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

Sainte-Martine, le 18 novembre 2025

---

**De nommer madame Stéphanie Julien, conseillère municipale, pour agir à titre de membre du Centre Régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) de la Montérégie inc. (Réseau BIBLIO).**

**Adoptée**

**Dépôt du rapport des déboursés – octobre 2025**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2024-457 sur la délégation de pouvoirs, le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois d'octobre 2025, au montant de 931 367,08 \$ pour les déboursés et au montant de 204 785,93 \$ pour les salaires, pour un montant total de 1 136 153,01 \$.

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose au conseil municipal les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

**La minute des conseillers**

**Monsieur Alexandre Bissonnette**

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'entame ce nouveau mandat comme conseiller du district #6. Je m'engage à mettre toute mon énergie et mes compétences au service des citoyennes/citoyens de Sainte-Martine, afin de contribuer à notre qualité de vie et à notre développement collectif. Je suis également fier et reconnaissant d'avoir été nommé au conseil d'administration du Centre sportif des Copains et de participer, en tant qu'élu, au comité consultatif en loisirs, culture et vie communautaire. Ensemble, nous pourrons bâtir une communauté dynamique, inclusive et tournée vers l'avenir.

**Madame Karine Ferlatte-Schofield**

Bonsoir, ce soir était ma première séance de conseil et je tiens à dire que je suis très heureuse et honorée de me joindre à votre équipe. Je suis ici pour travailler en équipe, pour faire briller nos forces locales et pour contribuer à un milieu de vie dont nous serons tous fiers. J'invite fortement les citoyens à ne pas hésiter à communiquer avec moi, il me fera plaisir de discuter avec vous et de vous entendre.

**Monsieur Dominic Garceau**

Je suis très content d'être ici pour servir nos citoyens. J'entame ma douzième année parmi vous, et nous avons de nombreux projets à réaliser. Je suis vraiment heureux de faire équipe avec vous.

**Monsieur Normand Sauvé**

Je suis bien content de faire partie de ce conseil. Je suis fortement encouragé, nous avons eu plusieurs rencontres ensemble jusqu'à présent et nous avons une belle relève, je pense que nous aurons un conseil dynamique et efficace et performant.

**Madame Stéphanie Julien**

Merci d'être ici. Je suis très contente d'être là et prête à relever les défis qui s'en viennent. Nous formons une belle équipe et nous allons réaliser plein de belles choses.

**Période de questions**

**Madame Candau**

1. En lien avec le dépôt de l'avis de motion relatif au Règlement modifiant le zonage en zone AD-18, elle demande si la modification est conditionnelle à l'autorisation de la CPTAQ et s'il s'agit du remplacement de l'usage existant ou d'un ajout d'usage.

Réponse : Oui, la première étape est de modifier le zonage, mais la CPTAQ devra autoriser tout changement. La modification vise à permettre deux nouveaux usages dans cette zone.

**Monsieur Brière**

1. Il demande ce qui est modifié dans le Règlement relatif à la bibliothèque.

Réponse : La modification porte sur le nombre de prêts de livres, qui passe de 5 à 8.

2. Il demande quel est l'échéancier pour le projet de réfection du réservoir d'eau potable.

Réponse : Nous souhaitons que le projet soit terminé avant la fin du présent mandat. Le projet a débuté il y a déjà 4 à 5 ans, et le gouvernement exige de nombreuses informations et études pour pouvoir être admissible aux programmes de subvention.

**Monsieur Dulude**

1. Concernant la réfection du réservoir d'eau potable, il demande s'il s'agit d'un nouveau réservoir ou d'un nouveau.

Réponse : Il s'agit de la réfection du réservoir situé sur la rue Sainte-Marie. Le projet prévoit sa rénovation et son agrandissement afin d'augmenter sa capacité. Le réservoir existant, datant des années 1960, permet actuellement de pallier un problème d'approvisionnement en eau de Châteauguay seulement pendant quelques heures. En augmentant sa capacité, il sera possible de tenir jusqu'à une journée complète. Nous venons d'octroyer le contrat pour les plans et devis, et nous informerons assurément les citoyens de l'avancement du projet.

2. Il demande s'il est possible de rouvrir le puits.

Réponse : Nous avons mandaté une firme pour tester l'eau du puits et sommes en contact avec notre députée, car nous estimons que nos citoyens ne devraient pas assumer les coûts liés à la réfection nécessaire pour le tester, étant donné qu'il n'est plus fonctionnel. J'ai un appel prévu prochainement avec la députée et son équipe pour obtenir une mise à jour à ce sujet.

Par ailleurs, nous visons à devenir autonomes en approvisionnement en eau. Actuellement, nous dépendons de Châteauguay, et pouvoir utiliser notre puits constituerait une source d'eau supplémentaire. Toutefois, même avec le puits, la capacité du réservoir devra être augmentée. L'eau devient une ressource de plus en plus rare, et il est primordial de procéder d'abord à des tests sécuritaires, car le puits avait été fermé sur demande du ministère de l'Environnement. Nous voulons protéger nos citoyens et éviter des dépenses sans garantie de qualité de l'eau. Ce sont les discussions que nous poursuivons avec le gouvernement.

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
Appuyé par monsieur Alexandre Bissonnette  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que la séance soit levée à 20 h 08.**

---

Mélanie Lefort  
Mairesse

---

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et  
contractuelles et greffière adjointe